

Modalités de l'épreuve



Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

1. Le dossier

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier peut être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « compact disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant, d'un support numérique « compact disc », dans un délai et selon les modalités fixés par le jury.

À noter : Nous attirons ici l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de consulter le document rectoral de cadrage de l'épreuve car, d'une académie à une autre, peuvent exister des différences notables en termes de mise en page et de transmission du dossier.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

2. Les deux temps de l'épreuve

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (20 min) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (40 min), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

À noter : Cette épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury. On notera que le dossier n'est pas noté en tant que tel. Cela implique que le candidat devra particulièrement soigner la présentation et l'entretien. C'est la raison pour laquelle nous insisterons dans les pages qui vont suivre sur les aspects techniques de cette épreuve, à savoir le planning de réalisation du dossier (du choix du sujet au dépôt du dossier), sa construction (conseils méthodologiques et bibliographiques) et surtout la préparation et la structuration de l'exposé. Enfin, pour l'entretien avec le jury, qui occupe une place importante dans le barème, nous aborderons les éléments scientifiques, pédagogiques et didactiques **incontournables** et valables pour l'ensemble des domaines d'enseignement. Ces quelques éléments de connaissance, que tout candidat se doit de connaître, feront l'objet d'une évaluation par le biais de quelques QCM et exercices à la fin du chapitre.